

LE PROGRAMME DE SOUTIEN AUX APPRENANTS

**La province de l'Ontario reconduit l'allocation
déboursée au printemps pour les familles.**

Les parents admissibles pourront bénéficier d'une aide financière ponctuelle au cours de l'année scolaire 2020-2021 pour aider à couvrir les coûts additionnels engendrés par la COVID-19.

L'allocation sera au montant de :

- 200\$ par enfant de 12 ans et moins
- 250\$ par jeune de 21 ans et moins ayant des besoins particuliers

Un enfant ayant des besoins particuliers est :

- un enfant qui bénéficie des programmes et services de l'enfance en difficulté de son conseil scolaire
- un enfant qui est inscrit dans un service de garde agréé et qui bénéficie d'un financement ou d'un soutien destiné à l'enfance en difficulté
- un enfant ayant été identifié comme tel

Dans le contexte de ce programme, les élèves qui ont été identifiés comme étant doués ne sont pas considérés comme des élèves ayant des besoins particuliers.

Les demandes doivent obligatoirement être soumises avant le 15 janvier 2021.

Pour plus de renseignements au sujet du programme veuillez cliquer [ici](#).
Veuillez soumettre votre demande [ici](#).



SERVICES D'AIDE JURIDIQUE
416 922-2672 POSTE 300